



PRÉFET DE CORSE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt de Corse

Service Régional de l'Alimentation

SOCAVICA GAMM VERT  
Zone Industrielle du Vazzio

20090 AJACCIO

N/Réf. :  
Dossier suivi par : Sabine PASSONI,  
Christian BERLAND  
Charly GHIPPONI  
Téléphones : 04 95 50 51 54, 04 95 50 50 17  
ou 04 95 50 55 55  
Mêls : [sabine.passoni@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:sabine.passoni@corse-du-sud.gouv.fr)  
[christian.berland@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:christian.berland@corse-du-sud.gouv.fr)  
[charly.ghipponi@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:charly.ghipponi@corse-du-sud.gouv.fr)

**AGREMENT  
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION  
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles {0} L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CORSE au DRAAF de CORSE en date du 05 avril 2011;

**L'organisme SOCAVICA GAMM VERT**  
domicilié à Zone Industrielle du Vazzio  
20090 AJACCIO

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : CO00157**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service NON
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SOCAVICA GAMM VERT	20090	AJACCIO
--------------------	-------	---------

Fait à AJACCIO, le 7 février 2013  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur régional de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt de Corse,  
Pour le Directeur  
Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Thomas CLEMENT